

Fruits et légumes : l'étiquetage d'origine obligatoire

Jean-Philippe BOUIN Webmaster // 02 51 36 82 04

07/02/2010 | Mise à jour : 12:49



Le secrétaire d'Etat au Commerce et à la Consommation, Hervé Novelli, a annoncé la publication prochaine d'un décret garantissant un meilleur affichage de l'origine des fruits et légumes sur les étiquettes.

« Désormais, dans toute annonce de prix réalisée sur le lieu de vente, la mention relative à l'origine des produits est inscrite, de façon visible et lisible, en caractères d'une taille égale à celle de l'indication de prix » a indiqué le secrétaire d'Etat. « Ainsi les consommateurs pourront connaître clairement le pays d'où proviennent les fruits et légumes présentés sur l'étal. Cette information les aidera à faire leur meilleur choix qualité/prix/achat responsable puisqu'elle leur donnera indirectement des indications sur la distance parcourue et ses qualités gustatives » a-t-il ajouté.